

INDE

Dates des élections: 3 et 6 janvier 1980

But de la consultation

Renouvellement de tous les membres élus du *Lok Sabha* à la suite de la dissolution prématurée de cette Chambre le 22 août 1979. Les précédentes élections générales avaient eu lieu en mars 1977.

Caractéristiques du Parlement

Le Parlement bicaméral de l'Inde se compose du *Lok Sabha* (Chambre du Peuple) et du *Rajya Sabha* (Conseil des Etats).

Le *Lok Sabha* est composé d'un maximum de 547 membres. Il en compte actuellement 544 dont 542 sont élus pour 5 ans et 2 nommés par le Président de la République afin que soit représentée la communauté anglo-indienne. Aux termes de la Constitution, 119 sièges sont réservés à des représentants de certaines castes (79) et tribus (40) élus dans autant de circonscriptions dites «réservées».

Le *Rajya Sabha* comprend au maximum 250 membres dont 12 sont nommés par le Président de la République et 238 élus au scrutin indirect par les Assemblées des Etats et des Territoires de l'Union. La durée de leur mandat est de 6 ans et ils sont renouvelés par tiers tous les 2 ans. Le nombre actuel de membres du *Rajya Sabha* est de 244.

Système électoral

Est électeur dans une circonscription tout citoyen indien, âgé de 21 ans révolus, résidant habituellement dans cette circonscription, à condition de ne pas être malade mental, de n'avoir commis ni crime ni délit et de ne pas s'être rendu coupable de délits électoraux.

Les listes électorales sont normalement mises à jour dans toutes les circonscriptions avant les élections générales ou avant une élection partielle. Le vote n'est pas obligatoire. Le vote par correspondance est autorisé pour certains fonctionnaires, les membres des forces armées, les membres de la police fédérale en service dans un autre Etat que le leur et les fonctionnaires en poste à l'étranger.

Est éligible au *Lok Sabha* tout électeur âgé de 25 ans révolus. Pour être éligible au *Rajya Sabha*, un candidat doit être âgé de 30 ans révolus et résider dans l'Etat ou dans le Territoire de l'Union dans lequel il se présente. Sont inéligibles à l'une ou l'autre Chambre les faillis non réhabilités et les personnes ayant fait acte d'allégeance à un Etat étranger. Les membres des forces armées ou les titulaires de certaines fonctions officielles rétribuées, qu'il s'agisse de fonctionnaires fédéraux ou des Etats fédérés ou de fournisseurs de l'Etat, ne peuvent être, en même temps, membres du Parlement.

Tout candidat doit être proposé par un citoyen ayant qualité d'électeur et verser un cautionnement de 500 roupies (de 250 roupies seulement pour ceux qui se présentent aux sièges des circonscriptions réservées), somme qui est remboursée au candidat au *Lok Sabha* s'il est élu ou s'il obtient plus d'un sixième du nombre total de suffrages recueillis dans sa circonscription, et au candidat au *Rajya Sabha*, s'il recueille plus d'un sixième du nombre total de suffrages considéré comme suffisant pour assurer l'élection d'un candidat. Un candidat qui se présente simultanément aux deux Chambres et qui remplit ces deux conditions peut recevoir le remboursement intégral de son cautionnement.

Les 542 membres du *Lok Sabha* sont élus au scrutin uninominal à la majorité simple. Les membres élus du *Rajya Sabha* le sont au suffrage indirect par les 23 Assemblées législatives des Etats fédérés et des Territoires de l'Union, selon le système de la représentation proportionnelle avec vote unique transférable; chaque électeur peut indiquer son ordre de préférence entre les candidats. Chaque circonscription dispose de 1 à 34 sièges en fonction de sa population.

En cas de vacance, en cours de législature, d'un siège pourvu par élection, il est procédé à une élection partielle. Si un siège pourvu par voie de désignation devient vacant, le Président procède à la nomination d'un remplaçant.

Considérations politiques générales et déroulement de la consultation

Le 22 août 1979, le Président de la République, N. S. Reddy, a dissous le *Lok Sabha* en pleine crise politique déclenchée par une série de démissions du Parti (populaire) *Janata* au pouvoir depuis les élections générales de mars 1977. Les dates des élections ont été annoncées le 26 octobre et il a fallu deux jours de scrutin avec intervalle de trois jours du fait du grand nombre d'électeurs.

Le Parti *Janata* affaibli par les démissions avait pour principal concurrent le Parti du Congrès (I) dirigé par l'ancien Premier Ministre Indira Gandhi. Il convient de rappeler que le Parti du Congrès avait subi de lourdes pertes en 1977 après avoir été pendant des années la force politique dominante du pays. Le Parti du Congrès (I), faction dissidente du Congrès, a été fondé par M^{me} Gandhi en 1978. Le *Janata* était dirigé par M. Jagjivan Ram. Un autre grand concurrent était le *Lok Dal* fondé en 1979 et dirigé par M. Charan Singh devenu Premier Ministre après le départ de M. Morarji Desai (*Janata*) en juillet 1979 et, à la demande du Président Reddy, chef du Gouvernement intérimaire à la suite de la dissolution.

Au cours de la campagne électorale, qui a officiellement commencé dans les premiers jours du mois de décembre, M^{me} Gandhi a mis largement l'accent sur les problèmes nationaux, en particulier la réduction de l'inflation, les problèmes sociaux et la restauration de l'ordre public.

Dans 17 des 542 circonscriptions, les élections ont dû être reportées du fait de troubles, de décès de candidats ou de conditions climatiques. Quelque 4600 candidats se présentaient pour les 525 autres sièges.

Les jours de scrutin, Congrès (I) a remporté une victoire écrasante avec 351 sièges du *Lok Sabha*. Aucun des autres partis n'a obtenu le pourcentage de sièges requis pour devenir le parti d'opposition officiel, le *Janata* n'en ayant eu que 32 et le *Lok Dal* 41. Les deux partis communistes du pays ont obtenu 46 sièges au total et la faction du Congrès opposée à M^{me} Gandhi 13. Le Congrès (I) a, par ailleurs, reçu des promesses de soutien d'un certain nombre de parlementaires élus en tant que candidats indépendants ou membres de partis régionaux.

Le 10 janvier, le Président Reddy a demandé à M^{me} Gandhi de former un Gouvernement.

Des élections pour un tiers des membres du *Rajya Sabha* eurent lieu en avril 1980*.

* Voir section *Evolution parlementaire*, p. 19.

Données statistiques

1. Résultats du scrutin et répartition des sièges
au Lok Sabha

Nombre d'électeurs inscrits.	354 024 081
Votants.	201 269 129 (56,8%)
Bulletins blancs ou nuls.	4 884 424
Suffrages valablement exprimés.	196 384 705

Formation politique	Nombre de sièges	Nombre de sièges détenus en août 1979
Congrès (I) et partis alliés		
Congrès (I)	351	80
<i>Dravida Munnetra Kazhagam</i>	16	1
Conférence nationale	3	2
Ligue musulmane	3	2
<i>Kerala Congress (Joseph group)</i>	1	2
<i>Lok Dal (Janata séculaire)</i>	41	77
Parti <i>Janata</i> et partis alliés		
Parti <i>Janata</i>	31	203
<i>Anna Dravida Munnetra Kazhagam</i>	2	17
<i>Akali Dal</i>	1	8
Congrès	13	56
Front des partis de gauche		
Parti communiste indien (marxiste)	35	22
Parti communiste indien	11	7
Parti socialiste révolutionnaire.	4	4
Bloc progressiste.	3	3
<i>Kerala Congress (Mani group)</i>	1	-
Divers	3	19**
Indépendants	6	33
	525*	536*

* Le Lok Sabha compte 544 sièges; les élections ont été reportées dans 17 circonscriptions. Deux membres sont nommés.

** Y compris les deux membres nommés.

*** Huit sièges vacants non compris.